

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire et conformément aux dernières annonces ministérielles, la première priorité est de pouvoir maintenir les écoles et les classes ouvertes. Cette priorité doit donc primer sur les autres et ainsi le travail des directrices et directeurs se recentrer temporairement sur la gestion de la crise sanitaire.

Vous trouverez ci-dessous les principales évolutions à prendre en compte dans le 1er degré, qui seront complétées par l'envoi d'un mail séparé avec la nouvelle procédure de gestion d'un cas avéré :

- Les établissements scolaires du 1er degré relèvent du protocole de "niveau 3 / orange" depuis le 7 décembre 2021 (*cf cadre sanitaire en annexe 1*).
- Il n'y a désormais **plus de fermeture de classe**, même en cas d'apparition d'un cluster (3 cas avérés dans une même classe, hors fratrie).
- Il n'est cependant **plus possible de brasser les élèves** dans d'autres groupes classes. Ainsi, en cas d'impossibilité de remplacement, la classe doit être temporairement fermée (dans ce cas, un modèle de ***courrier modifiable à destination des familles*** vous est proposé en ***annexe 2***).
- Nouvelles règles d'isolement : vous trouverez ci-après [une infographie qui résume « Les nouvelles règles d'isolement à partir du 3 janvier 2022 »](#) pour les personnels et les élèves, vous permettant d'informer l'ensemble des équipes et usagers de votre école (également en format imprimable en ***annexe 3 - règles d'isolement***).

Je vous propose également un **modèle modifiable d'attestation sur l'honneur** à compléter par les familles (cf ***annexe 5***), leur permettant de justifier la négativité des autotests réalisés par leur enfant cas contact à J2 et à J4, en vue de leur retour en classe.

A noter :

- **Les enseignants cas contacts qui possèdent un schéma vaccinal complet poursuivent l'enseignement en présentiel**, en respectant strictement les gestes barrières, et en réalisant leurs tests selon les nouvelles recommandations.
- **Les autotests à réaliser à J2 et J4** pour les cas contacts seront **fournis par les pharmacies**, à l'issue du dépistage réalisé à J0 en pharmacie (ou en laboratoire, qui remettra alors un "bon" pour récupérer les autotests en pharmacie).

Je vous remercie très sincèrement pour votre participation active et essentielle dans la lutte de cette crise sanitaire inédite, et vous souhaite une reprise la meilleure possible.

Bien cordialement.

FRANCOIS-XAVIER PESTEL

Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

2, place d'Espagne, 64038 PAU CEDEX
Tél : 05 59 82 22 01

www.ac-bordeaux.fr



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques